

# *Ecole de Musique Moderne et Ancienne*

## Règlement Intérieur STAGE INITIATION MANGA

### **Conditions d'inscriptions**

Les élèves sont accueillis au stage dès

- validation complète de leur inscription (règlement du stage, fiche d'inscription complétée et signée et acceptation du règlement intérieur)
- en fonction du nombre de places disponibles.

Le tarif des stages est composé :

- d'une adhésion de 20€ si l'élève n'est pas encore adhérent à EMMA.  
Cette adhésion donne accès à tous les stages organisés par EMMA pendant l'année scolaire en cours, mais pas aux activités hebdomadaires.
- du prix du stage 190€

Le règlement se fait à l'inscription, avant le premier jour du stage.

Si pour une raison reconnue de force majeure (maladie invalidante, accident corporel...) un élève se voit dans l'incapacité de se rendre à son stage ou est contraint de l'interrompre, un remboursement sera consenti au prorata du nombre de jours de stage non suivis après obtention d'un justificatif.

L'adhésion n'est pas remboursable.

Pour toute autre raison que celle reconnue de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'annulation de la part de l'organisateur.

### **Confirmation du stage**

Un nombre minimum d'élèves est nécessaire au bon déroulement du stage (6 élèves). Si ce nombre d'élèves n'est pas atteint, l'organisateur annulera le stage et remboursera les stagiaires inscrits.

### **Horaires**

Chacun doit respecter les horaires communiqués.

### **Prise en charge des élèves**

L'avant et l'après cours sont sous la responsabilité exclusive des parents ou des responsables légaux. EMMA n'est responsable des élèves que pendant le temps des cours. Les parents (ou représentants légaux) s'engagent à accompagner leur enfant jusqu'à leur salle de cours pour le confier à son professeur, et s'assurer ainsi qu'il est présent, et venir l'y rechercher à la fin du cours.

Pour le bon déroulement des cours, nous vous demandons de respecter les horaires et de ne pas arriver en retard à la fin du cours.

Si les stagiaires sont autorisés à rentrer seuls, la mention doit être précisée sur la fiche d'inscription.

Les enseignants sont responsables de la pédagogie ; ils ne peuvent pas accepter d'élèves turbulents. Tout élève ayant fait l'objet de plusieurs remarques, ou ayant été absent de manière répétée et non justifiée, pourra être exclu du stage, après entretien avec les parents. Dans ce cas, l'association n'est pas tenue de rembourser les cours.

### **Contexte sanitaire**

- en l'absence de protocole sanitaire, nous vous demandons toutefois de ne pas faire participer votre enfant s'il est malade ou s'il présente des symptômes évocateurs du covid.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux.

### **Assurance RC**

Les élèves certifient qu'ils ont une assurance « activité extra-scolaire », incluant la responsabilité civile.

### **Autorisation parentale pour les élèves mineurs :**

J'autorise mon enfant à se rendre à son cours et à en revenir seul  oui  non

**Droit à l'image :** En cochant cette case, je n'autorise pas EMMA à utiliser mon image, ou celle mon enfant, pour illustrer mon activité sur son site internet, Facebook et bulletin municipal

Fait à Maisons-Alfort, le

NOM de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et accepté »